

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
DU BUDGET ANNEXE D'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT
EXERCICE 2023**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que, lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2023, il a été indiqué que le budget 2023 des Parcs de Stationnement serait établi selon les orientations suivantes :

- En section de fonctionnement : mise en place de nouveaux moyens de paiement pour les usagers du parking du port,
- En section d'investissement : travaux d'installation d'une signalétique active sur le parking du nouveau port.

Le budget primitif 2023 du budget annexe des Parcs de Stationnement peut se synthétiser, comme détaillé ci-dessous :

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	4 399 281,95 €	3 178 000,00 €
Opérations d'Ordre	970 200,00 €	0,00 €
Total Opérations Réelles et Opérations d'Ordre	5 369 481,95 €	3 178 000,00 €
Résultat antérieur reporté		2 191 481,95 €
Total cumulées	5 369 481,95 €	5 369 481,95 €

Autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement	680 000,00 €
---	--------------

Investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	2 206 435,79 €	0,00 €
Opérations d'Ordre	0,00 €	970 200,00 €
Total Opérations Réelles et Opérations d'Ordre	2 206 435,79 €	970 200,00 €
Résultat antérieur reporté		1 236 235,79 €
Total cumulées	2 206 435,79 €	2 206 435,79 €

TOTAL DU BUDGET	7 575 917,74 €	7 575 917,74 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement d'un montant de **5.369.481,95 €**.
Le montant du BP 2022 s'établissait à 5.491.171,04 €.

A/ Dépenses :

- Charges générales (chapitre 011) comprenant les fluides, carburant diverses fournitures, prestations externes, entretien du matériel, des réseaux, honoraires, assurances... (Montant du BP 2022 : 2.028.571,04 €)	3 118 181,95 €
- Charges de personnel (chapitre 012) (Montant du BP 2022 : 918.000 €)	880 000,00 €
- Dépenses imprévues (chapitre 022) (Montant du BP 2022 : 220.000 €)	145 000,00 €
- Virement à la section d'investissement (chapitre 023) (Montant du BP 2022 : 1.148.000 €).....	680 000,00 €
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) (régularisation arrondis de TVA + prélèvement à la source et maintenance éclairage public par le Symielec) (Montant du BP 2022 : 100 €)	60 100,00 €
- Charges exceptionnelles (chapitre 67) (Montant du BP 2022 : 6.000 €)	56 000,00 €
- Impôt sur les sociétés (chapitre 69) (Montant du BP 2022 : 900.000 €)	140 000,00 €
- Dotation aux amortissements (chapitre 042) (Montant du BP 2022 : 270.500 €)	290 200,00 €

B/ Recettes :

- l'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) (Montant du BP 2022 : 2.562.171,04 €).....	2 191 481,95 €
- Les ventes de produits et prestations de service (chapitre 70) (dont l'encaissement des entrées au parc de stationnement du nouveau Port pour 2.800.000 €) (Montant du BP 2022 : 2.670.000 €)	2 850 000,00 €
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)	328 000,00 €
dont 320.000 € de redevance variable versée par le délégataire. (Montant du BP 2022 :258.000 €)	

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement, d'un montant de **2 206 435,79 €** (Montant du BP 2022 : 2.535.166,63 €) sont constituées par :

A/ Dépenses :

- Frais d'études et de maîtrise d'œuvre (chapitre 20) (signalétique).... 100 000,00 €
(Montant du BP 2022 : 0 €)
- Acquisitions de matériels dont matériels de transport (chapitre 21).. 80 000,00 €
(Montant du BP 2022 : 32.166,63 €)
- Travaux divers (chapitre 23), dont installation d'une signalisation active, réserve pour panneaux photo-voltaïques sur le parking du port et réserve pour des travaux au parc des Lices 1 932 435,79 €
(Montant du BP 2022 : 1.448.000 €)
- Les restes à réaliser 2022 de **94.000 €** sont repris au budget primitif 2023.
(Montant des RAR 2021 : 1.055.000 €)

B/ Recettes :

Elles sont constituées par :

- l'excédent d'investissement reporté (chapitre 001) 1 236 235,79 €
(Montant du BP 2022 : 1.116.666,63 €)
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) 680 000,00 €
(Montant du BP 2022 : 1.148.000 €)
- Dotation aux amortissements (chapitre 040) 290 200,00 €
(Montant du BP 2022 : 270.500 €)

Il vous sera proposé,

Après avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » en date du 20 MARS 2023,

Après avis favorable du conseil d'exploitation en date du 28 MARS 2023 :

1. **D'APPROUVER** le vote du budget primitif 2023 du budget annexe des Parcs de Stationnement, tel qu'annexé à la présente délibération,
2. **DE PRECISER** que le présent budget primitif est voté par l'assemblée délibérante par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement
3. **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à

l'exécution de la présente délibération.

QUI VOTE POUR ?
QUI S'ABSTIENT ?
QUI VOTE CONTRE ?